



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce mercredi 20 septembre 2017 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration: P. ROUSSEAU – M. ZEROULOU - H. FLUET – M. OULD RABAH - D. HUOT – A. BERTIN

Etaient absents : D.MILLAN – G. BLARY

Après avoir désigné Mme CHEVRY, secrétaire de séance, et approuvé le procès-verbal de la réunion du 30 juin 2017, l'Assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Prend acte des décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la piscine concernant les années 2009 et suivantes,
- Adopte la révision des tarifs des locations de salles, de la location et casse de vaisselle et du cimetière pour l'année 2018,
- Vote une subvention aux 2 associations suivantes :

ASSOCIATION	MOTIF	MONTANT SUBVENTION
Club de billard	Acquisition matériel	273,55 €
Les Coralines	Déplacement à Dieppe	450,00 €

Par 27 voix pour et 1 contre (J.L FOSSIER)

- Décide d'adhérer au projet SEVE (Suppression des Eclairages Vétustes pour l'Environnement) de signer toutes conventions au document y afférant, et d'augmenter le coefficient de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) à hauteur de celle pratiquée à la FDE, à savoir 8,50

A l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la rénovation de la salle de l'Harmonie sur la base des montants prévisionnels fournis par le maître d'œuvre d'un montant de 768 000 € H.T soit 921 600 € TTC

- Adopte l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de démolition/reconstruction de la salle de sports Rabelais, suite aux ajustements opérés par le cabinet d'architectes A.TRIUM Architectes/SDB Ingénierie/Synthèse.
Au terme de l'Avant-Projet Définitif, l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux est arrêtée à 3 336 252,96 € H.T. soit 4 003 503,55 € TTC, et le montant de la rémunération du maître d'œuvre est, quant à elle, arrêtée à 352 378,37 € H.T soit 422 854,04 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour l'aménagement de la voie VOCELLE sur la base des montants prévisionnels fournis par le maître d'œuvre d'un montant de 412 965,90 € H.T soit 495 559,08 € TTC
- Prononce le déclassement après désaffectation, de la parcelle AN N° 1147 en partie occupée par le boulodrome et le city-stade rue A.BRIAND du domaine public, et son reclassement dans le domaine privé communal en vue de sa cession à la société PROJECTIM,
- Approuve la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ayant pour objet la levée de l'emplacement réservé n°3 situé rue Jean JAURES,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département, une subvention au titre de la Maintenance en Milieu Urbain (MMU) à hauteur de 50% pour les travaux de borduration de la rue Roger SALENGRO estimés à 178 845 € H.T,
- Décide pour pallier les difficultés d'organisation et d'encadrement en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) engendrées par la multiplication des inscriptions tardives de la part des familles :
 - D'établir la capacité d'accueil en se référant à l'année N-1,
 - D'augmenter cette capacité au maximum de 8 enfants pour les moins de 6 ans et de 12 enfants pour les plus de 6 ans,
 - De fixer le délai d'inscription au jeudi midi précédent chaque période de petites vacances
 - D'appliquer un forfait de 20€ par enfant pour inscription tardive aux accueils de loisirs des petites vacances.
- Adopte l'organisation des classes de neige pour les élèves des CM2 du 11 au 24 mars 2018 au chalet « les clarines » dans la vallée d'abondance, et les tarifs qui seront appliqués aux familles en fonction du quotient familial de la CAF,
- Décide d'accorder un don de 1500 € aux victimes de l'ouragan Irma et propose à chaque courriérois de faire un don à titre personnel, le remettre dans une urne réservée à cet effet en mairie, l'ensemble des dons collectés sera reversé à la Croix-Rouge Française.
- Adopte la motion pour le maintien des dispositifs « contrats aidés » dans le secteur non marchand, s'associe à la démarche engagée à l'échelle du Pôle métropolitain de l'Artois par l'organisation d'une journée « mairie morte » le jeudi 21 septembre 2017, et exige du gouvernement un moratoire sur le gel des contrats aidés, tant que des réponses concrètes et crédibles n'auront pas été apportées sur le plan de la lutte contre le chômage, de la relance de l'économie, et des moyens affectés aux collectivités locales pour assurer le service public qui dépend d'elles.

Le Maire,



Christine Pilch

C.PILCH